



Procès-verbal Assemblée générale 2008

Samedi 7 juin 2008

De 14.30 à 16.10 heures

Bureau atp

Maison de la culture Ancienne Couronne
1, rue Haute, 2502 Bienne

Présents

Selon liste de présence.

1 Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 juin 2007 à Bienne est approuvé à l'unanimité.

2 Revue de l'année 2007

Peter Bissegger et Claus Widmer: Le rapport d'activité devient de plus en plus détaillé et complet parce qu'il s'agit de rendre compte aux partenaires – Office fédéral de la culture, Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, cantons, Ville de Thoun – du travail réalisé par l'atp. Les comptes annuels bouclent sur des recettes de 1'067'302.35 francs et des dépenses de 1'062'862.06 francs avec un excédent de 4'440.29 francs. Le bilan affiche, au 31 décembre 2007, 175'897.91 francs à l'actif et au passif. Le déficit prévu se réduit avec l'excédent annuel à 121'608.44 francs, la situation financière restant extrêmement tendue.

Le rapport d'activité 2007 et les comptes annuels 2007 sont approuvés à l'unanimité. L'assemblée prend connaissance du rapport des réviseurs des comptes du 29 mai 2008 et donne décharge aux responsables à l'unanimité des voix.

3 Situation actuelle

Véronique Biollay Kennedy, Patrick Domon, Andrea Scheuber, Heike Siegel et Andrej Togni renseignent sur la Bourse Suisse aux Spectacles 2008 de l'atp, sur la Soirée de gala et sur la Soirée d'ouverture, sur les KleinKunstSpecials «10 x 10», «A Cappella», «KulturKanton Aargau», «Nachtisch der KolumnistInnen», sur la discussion en plénière concernant la «Sécurité sociale des artistes» et la «Déclaration de Thoun», sur le «Point Pastis» et sur la rencontre francophone. Les feedbacks ont pour la grande majorité été positifs. Ils seront évalués par le comité lors d'une réunion spéciale de plusieurs jours, et les potentiels d'amélioration seront soigneusement étudiés.

Toutes les réactions par écrit sont publiées sur atp.ch, de même qu'une vaste rétrospective en images.

Peter Bissegger et Claus Widmer: L'Office fédéral de la culture envisage d'adapter les directives relatives aux contributions fédérales octroyées aux organisations culturelles. On ne sait pas encore si cette décision aura des répercussions favorables ou défavorables pour l'atp et la Bourse Suisse aux Spectacles. Une intervention de la conseillère nationale Ursula Haller auprès du directeur de l'Office Jean-Frédéric Jauslin est prévue. L'atp a élaboré une consultation sur la stratégie culturelle prévue pour le canton de Berne et l'a adaptée à d'autres partenaires. Le canton de Berne prévoit de se charger de la responsabilité des manifestations ayant un rayonnement national et international, ce qui pourrait avoir des incidences sur la Bourse Suisse aux Spectacles. La Ville de Thoun souhaite prolonger de six ans, soit de 2010 à 2015, l'accord sur l'organisation de la Bourse Suisse aux Spectacles à Thoun. Pour l'heure, les négociations avec les autorités municipales vont bon train.

Peter Bissegger: Suite aux négociations menées avec la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, l'accord pour le Fonds des arts de la scène de Pro Helvetia a pu être à nouveau signé pour 2008 et 2009. Sur le montant global de 250'000 francs par année, la Bourse Suisse aux Spectacles bénéficie d'un soutien annuel de 50'000 francs (jusqu'à présent aucun soutien) au titre de base pour l'échange culturel interrégional et inter linguistique, 160'000 francs (jusqu'à présent 205'000 francs) sont mis à la disposition des programmeurs et programmatrices pour des demandes individuelles, et 40'000 francs (jusqu'à présent 45'000 francs) sont prévus pour les dépenses de l'atp en matière de traitement des demandes, de règlement des crédits, etc. De la sorte, la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia reconnaît que la Bourse Suisse aux Spectacles a un rayonnement national et même international, et qu'elle joue, en Suisse, un rôle unique et extrêmement important au niveau de la diffusion culturelle. La Bourse veille à ce que les productions scéniques trouvent leur public et soient jouées sur une durée adaptée, ce qui permet à un très vaste public des quatre coins du pays et issu des milieux culturels les plus divers d'avoir accès au plus grand nombre de spectacles possible. Les moyens mis à la disposition des programmeurs et programmatrices pour les demandes sont diminués de 45'000 francs par année. Grâce à une application plus drastique des directives figurant dans la fiche d'information pour les candidats et candidates, il devrait être possible d'évaluer les demandes sur la base des exigences posées jusqu'à présent. Dans la perspective d'une prochaine période d'accord 2010 / 2011, il s'agirait cependant de contrôler les montants correspondants, en se basant sur les expériences faites en 2008 et 2009.

L'assemblée prend connaissance de ces informations et donne son approbation.

Aux questions posées par les participants à l'assemblée, les membres du comité répondent de la manière suivante:

- Il n'est pas prévu de créer d'autre prix: outre le Prix Suisse de la Scène de l'atp et le Prix Suisse d'Innovation de l'atp attribués chaque année, il n'y a actuellement plus que le Prix d'Honneur de l'atp – la distinction des Arts de la Scène – qui est décerné au coup par coup.
- La situation telle qu'elle est - seules 20 pour cent des trois cents candidatures déposées pour présenter un extrait de spectacle à la Bourse Suisse aux Spectacles sont retenues – donne lieu chaque année à des réactions de colère et de dépit; mais en même temps, les artistes et les programmeurs s'accordent à dire que cet événement ne doit pas dépasser une certaine taille. Avec l'introduction de frais d'inscription et de participation différenciés depuis 2008, la situation s'est considérablement apaisée. Plus le temps passe, plus la Bourse Suisse aux Spectacles est perçue comme la place de marché des arts de la scène. Même les artistes qui n'ont pas pu être invités pour un extrait de leur spectacle et même ceux qui ne s'étaient pas portés candidats prennent part à ce grand rassemblement. Les conditions d'aménagement de l'espace pour l'Exposition ont été constamment améliorées. Ces dernières années, les KleinKunstSpecials d'une part et les représentations Off d'autre part ont créé des possibilités supplémentaires de présenter des productions – une opportunité que beaucoup ont saisie. Il en ressort que la Bourse Suisse aux Spectacles devient de plus en plus La place de marché proprement dite du monde des arts de la scène et du théâtre indépendant.
- Jusqu'à maintenant, on recommandait instamment aux artistes et aux agences qui exposaient de veiller si possible sans interruption sur leurs stands et surfaces publicitaires. Avec l'extension des heures d'ouverture de l'Exposition, cette situation mérite d'être revue.

Claus Widmer: Le budget 2008 a été adopté par le comité – dont c'est le domaine de compétences. Il prévoit des recettes de 1'290'000 francs, des dépenses de 1'281'000 francs et un excédent de 9'000 francs, ainsi qu'un montant des cotisations identique à celui de 2007. A ce jour, tout laisse à croire que les comptes 2008 boucleront dans le cadre du budget prévu.

L'assemblée prend connaissance du budget 2008, ainsi que du montant des cotisations, qui restent inchangées par rapport à 2007.

Les projets pour une nouvelle loi sur l'encouragement de la culture et pour la révision de la loi Pro Helvetia sont actuellement en consultation parlementaire. L'atp s'occupe intensivement – de manière directe et indirecte – de cette question. On constate à regret que presque tout ce qui avait nécessité des années de travail (au sein de groupes de travail, lors de délibérations et par de longues procédures de consultation) a disparu de ces deux projets. Un constat qui a débouché sur la «Déclaration de Thoune»:

«Les créateurs culturels sont largement dépendants du succès de leur travail. Et ils le seront toujours. Mais eux aussi prennent de l'âge, et le fruit de leur travail devrait leur garantir une existence décente également une fois l'âge de la retraite venu. Les possibilités d'améliorer leur protection sociale doivent être élaborées au niveau fédéral et inscrites dans la nouvelle loi sur l'encouragement de la culture.»

4 Avenir

Peter Bissegger et Claus Widmer: La Bourse Suisse aux Spectacles 2009, qui sera la 50^e du nom, aura lieu du mercredi 15 au dimanche 19 avril 2009. En guise de coup d'envoi de la manifestation, une vente aux enchères d'«œuvres d'art» de plusieurs artistes aura lieu le dimanche de Pâques 12 avril. Plus de détails sur dieboerse.ch.

Après la Bourse Suisse aux Spectacles 2009, la salle Schadau de Thoune connaîtra une phase de rénovation / agrandissement. D'ici là, les pourparlers avec la Ville de Thoune concernant un lieu de remplacement pour les Bourses Suisses aux Spectacles dès 2010 devraient être achevés.

L'assemblée décide à l'unanimité de maintenir les cotisations 2009 au même niveau.

Claus Widmer: Le budget 2009 sera approuvé en temps voulu par le comité en charge de ce domaine.

5 Nominations et élections

L'assemblée élit à l'unanimité Peter Bissegger (président), Roberto Maggini (vice-président), Andrej Togni et Heike Siegel (membres du comité) en qualité de membres du comité pour un nouveau mandat de 2008 à 2010. Les mandats de Véronique Biollay Kennedy et Andrea Scheuber (membres du comité) durent jusqu'en 2009.

Réviseurs des comptes: Peter A. Marti et Theo Tschanz sont réélus à l'unanimité.

Peter Bissegger: Patrick Domon quitte malheureusement le comité, il ne se met plus à sa disposition. Le comité regrette vivement ce départ. L'annonce de la démission est arrivée dans un délai très court. La succession devrait pouvoir être réglée lors d'une prochaine séance. Il est prévu de prendre congé de Patrick Domon à l'occasion de la 50^e Bourse Suisse aux Spectacles de l'atp.

Pour l'instant, l'assemblée prend congé de Patrick Domon en lui adressant ses vifs remerciements, avec force applaudissements chaleureux suivis d'un Prosecco bien frais.

6 Divers

Suggestions provenant de participants à l'assemblée:

- Il faudrait suggérer aux commissions de sélection des Bourses Suisses aux Spectacles de sélectionner des productions qui puissent avant tout convenir à des petites scènes, voire à de toutes petites scènes. Les dimensions de la salle Schadau ne doivent pas inciter à montrer de trop grandes productions, qui ne pourraient plus guère être proposées sur les scènes de Suisse.
- Le comité est invité à évaluer des possibilités supplémentaires de représentations Off, notamment dans le cadre de l'Exposition, en se basant sur les expériences Off avec le Fahriété.

Le comité prend note des suggestions.

La parole n'est plus demandée.

Pour le procès-verbal:

Eleonora Carcò-Savian

Patricia Chatelain, traduction

Claus Widmer

Août 2008